

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre août à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 29 juillet 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, BOCQUERAZ Nathalie, FAURE Nicole, FIAT Julien, FIAT Béatrice, GALL Philippe, GARDEN Noël, GUINARD Gilles, RUET Christophe,

Représenté : 1 Christophe PROUVOST par Nicole FAURE

Votants : 11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220804 - 08 : REGULARISATIONS PARCELLAIRES DES PROPRIETAIRES CHEMIN DU MOULIN DES METTES HAMEAU DE LA POYAT

Monsieur Jean-Paul DANGOISSE, dans l'objectif d'établir avec précisions les limites parcellaires de chaque propriétaire du chemin du Moulin des Mettes à la Poyat à Ornon (38520) a sollicité le cabinet de géomètres-experts BONIN-FAVIER, 9, rue Doudart de Lagrée, GRENOBLE (38000) qui a rétabli les erreurs cadastrales et mit en conformité les propriétés des comparants :

Monsieur Louis FIAT et Madame Danielle VIEUX.

Monsieur Jean-Louis FIAT.

Madame Catherine FIAT épouse ARGENTIER.

Monsieur Kevin ARGENTIER et Madame Ophélie RIGNON.

Monsieur Gilbert MALAVASI.

Monsieur Jean-Paul DANGOISSE et Madame Chantal BELILLE épouse DANGOISSE

Monsieur Charles-Eric DANGOISSE.

Madame Alexandra DANGOISSE.

ET

La commune d'Ornon, représentée par Madame Nicole FAURE, domiciliée à ORNON (Isère) ;

AGISSANT :

- en sa dite qualité de Maire de ladite commune ;

En accord avec ces derniers, l'expert géomètre a établi trois documents d'arpentage qui font état de la rectification des limites cadastrales suivantes :

I/ La parcelle anciennement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1311, Lieudit « Hameau du Pont des Oulles », d'une contenance de 28 ares 57 centiares est devenue la parcelle nouvellement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1409, d'une contenance de 33 ares 49 centiares, appartenant à Madame Catherine FIAT.

II/ La parcelle anciennement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1310, Lieudit « La Poyat », d'une contenance de 13 ares 28 centiares, est devenue la parcelle nouvellement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1408, d'une contenance de 8 ares 11 centiares, dépendant de l'indivision existant entre les conjoints DANGOISSE, savoir : Monsieur Jean-Paul DANGOISSE, son épouse Chantal DANGOISSE, Monsieur Charles-Éric DANGOISSE et Madame Alexandra DANGOISSE, épouse DOUILLET,

Document d'arpentage numéro 187 G

Aux termes du procès-verbal de délimitation établi aux fins de changement de limites de propriété, dressé par le cabinet de géomètres-experts BONIN-FAVIER, 9, rue Doudart de Lagrée, GRENOBLE (38000), en date du 15 décembre 2020, vérifié et numéroté le 13 janvier 2021, au PTGC Sud Isère, il est fait état des changements de limites de propriété suivants :

I/ La parcelle anciennement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1409, d'une contenance de 33 ares 49 centiares, (issue de l'ancienne parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B numéro 1311) appartenant à Madame Catherine FIAT est divisée en deux nouvelles parcelles, savoir :

- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1410, d'une contenance de 33 ares 39 centiares.
- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1411, d'une contenance de 10 centiares.

II/ Création de deux nouvelles parcelles provenant du domaine non cadastré de la Commune d'ORNON, savoir :

- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1412, d'une contenance de 71 centiares.
- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1413, d'une contenance de 5 ares 53 centiares.

Document d'arpentage numéro 188 C

Aux termes du procès-verbal de délimitation établi aux fins de changement de limites de propriété, dressé par le cabinet de géomètres-experts BONIN-FAVIER, 9, rue Doudart de Lagrée, GRENOBLE (38000), en date du 17 décembre 2020, vérifié et numéroté le 13 janvier 2021 au PTGC Sud Isère, il est fait état des changements de limites de propriété suivants :

La parcelle anciennement cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1290, Lieudit « Les Mettes et Rion », d'une contenance de 4 ares 11 centiares, dépendant de l'indivision existant entre Monsieur Louis FIAT et Madame Danielle VIEUX, son épouse, usufruitiers d'un tiers (1/3) indivis, Monsieur Jean-Louis FIAT, nu-proprétaire d'un tiers (1/3) indivis, Monsieur Kévin ARGENTIER et Madame Ophélie RIGNON, ensemble propriétaires d'un tiers (1/3) indivis et Monsieur Gilbert MALAVASI propriétaire d'un tiers (1/3) indivis, est divisée en trois nouvelles parcelles, savoir :

- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1414, d'une contenance de 3 ares 47 centiares.
- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1415, d'une contenance de 38 centiares.
- La parcelle cadastrée sur la Commune d'ORNON sous la section B, numéro 1416, d'une contenance de 26 centiares.

La commune d'Ornon a sollicité Maître Christiane BARRUEL notaire au sein de l'étude de Maître Nicolas PONCET à Gières (38610) 2 Allée Palestine, pour acter ces nouvelles attributions parcellaires, dont le montant des honoraires sera de l'ordre de 1 000.00€ à charge de la commune d'Ornon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- DONNE un avis favorable à cette modification parcellaire qui rectifie les erreurs cadastrales,
- APPROUVE le projet d'acte notarié de Maître Christiane BARRUEL et le montant des honoraires,
- MANDATE Madame le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

